

DECONTINGEMENT DE L'ECHELON « SPECIAL » : ENFIN !!!

Une des revendications portée par Force Ouvrière va enfin être satisfaite.

Le CSFPT, réuni ce 24 avril, a examiné les projets de décrets visant à rendre le dernier échelon de l'échelle 6 accessible à tous les agents, comme un échelon classique.

Désormais, l'ensemble des filières va pouvoir accéder à l'indice brut 499, indice net majoré 430, soit un gain de 14 points pour les agents concernés.

Au total, près de 15.000 agents remplissent les conditions de 3 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon et pourront donc lors des prochaines CAP bénéficier de cette augmentation.

Pour Force Ouvrière, ces modifications vont mettre fin à une injustice entre les agents de la filière technique et ceux des autres filières.

Lors de la séance du CSFPT, nous avons indiqué prendre acte de cette avancée.

Nous avons également demandé une publication rapide des décrets, point de départ de la date d'application de cette mesure attendue par les agents de catégorie C.

Bien entendu, cette mesure ne règle en rien le problème de tassement des grilles et la smicardisation d'une part sans cesse grandissante des agents de la fonction publique territoriale.

Pour exemple, la prochaine augmentation du SMIC va très certainement rattraper le 1^{er} échelon de la catégorie B du NES et s'approcher dangereusement du début de la catégorie A.

Force Ouvrière demande l'ouverture immédiate de négociations sur l'augmentation de la valeur du point, avec un minimum de 5 % d'augmentation, une revalorisation significative des grilles indiciaires ainsi que l'attribution de 44 points d'indices majorés de manière uniforme.

Les projets de décret ont été votés à l'unanimité.